



# Les opportunités ouvertes par l'emprunt national

*6<sup>e</sup> journée nationale  
des pôles de compétitivité  
21 janvier 2010*

**dgcis**

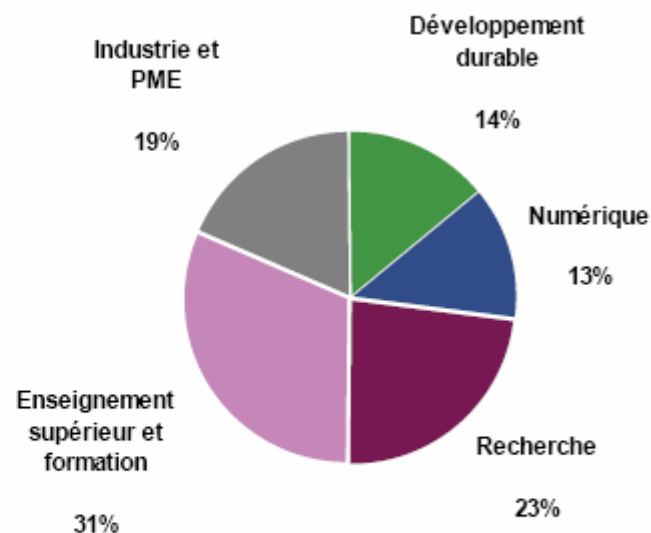
direction générale de la compétitivité  
de l'industrie et des services

# Economie générale de l'emprunt national

*Le projet de loi de finances rectificative a été adopté en Conseil des Ministres le 20 janvier*

- Des priorités stratégiques ciblées

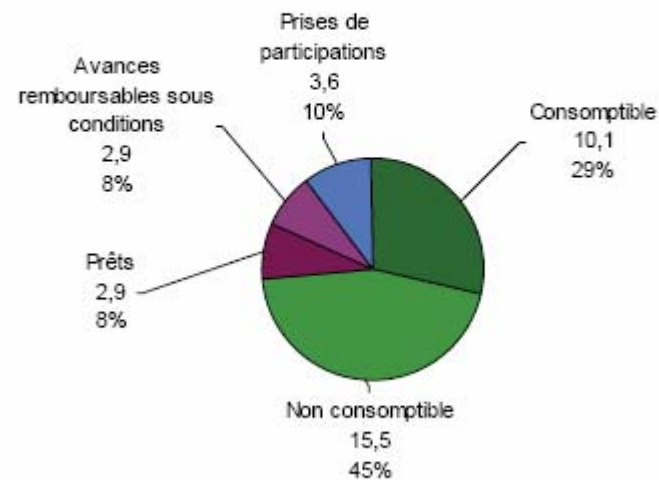
- enseignement supérieur et formation (11 Md€)
- recherche (8 Md€)
- filières industrielles et PME (6,5 Md€)
- développement durable (5 Md€)
- numérique (4,5 Md€)



# Modalités générales de mise en œuvre

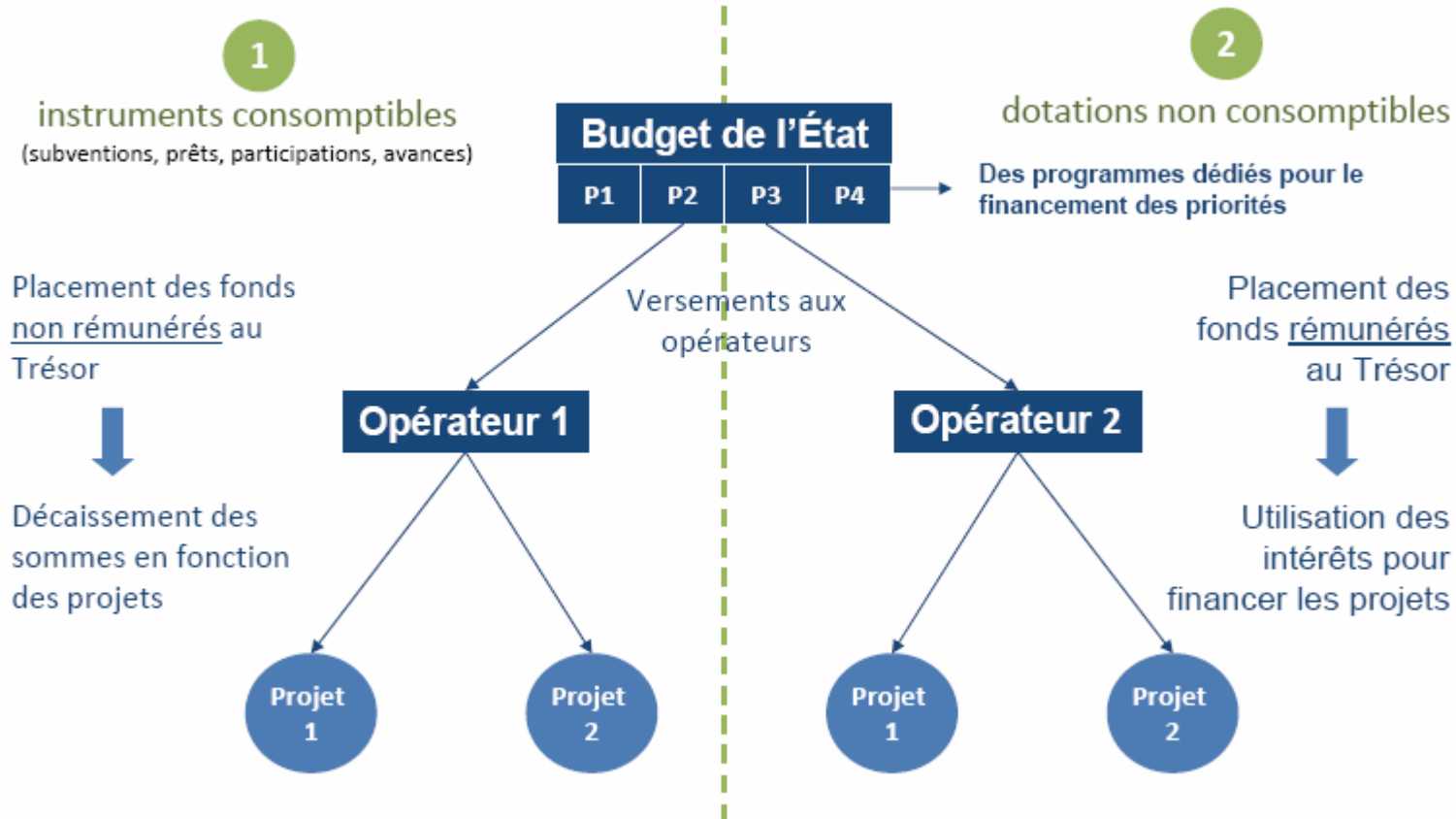
- Une répartition équilibrée qui permet la constitution d'actifs
  - dotations non consommables (~15 Md€)
  - prêts (~3 Md€)
  - participations (~4 Md€)
  - avances remboursables (3 Md€)
  - dotations consommables ou subventions (~10 Md€)

Répartition des crédits par type (en Md€ et en %)



# Modalités générales de mise en œuvre

## Circuits de financement



# L'emprunt national ouvre des opportunités pour les pôles

- **Les pôles joueront un rôle central sur :**
  - La création d'Instituts de recherche technologique et d'excellence (3 Mds€)
  - Le développement de projets structurants des pôles de compétitivité (500 M€)
- **Les pôles ont vocation à être partenaires des projets relatifs aux :**
  - Laboratoires d'excellence (1G€)
  - Equipements de recherche (1G€)
  - Fonds d'amorçage (400M€)
  - Campus (10 G€) et Instituts hospitalo-universitaires (850 M€)
- **Les pôles sont également concernés par :**
  - Création de Sociétés de valorisations et d'un Fonds national de valorisation (1 Md€)
- **Les pôles pourront également se mobiliser sur les mesures sectorielles (10 Mds€environ)**
- **En outre, 1 Md€est destiné à financer des propositions issues des Etats généraux de l'industrie**



## L'emprunt national offre plusieurs leviers pour structurer des écosystèmes d'excellence pour l'innovation

(1) Renforcement des écosystèmes constitués par des pôles de compétitivité avec un **objectif de visibilité internationale**: *les Instituts de Recherches Technologiques et les Instituts d'Excellence* [3 Md€]

(2) Renforcement du soutien aux **projets structurants** des pôles:

- projets de plateformes mutualisées d'innovation [200 M€]
- « gros » projets de R&D [300 M€]

Et aussi:

- Les campus d'excellence (projet porté par un regroupement d'universités, écoles et organismes de recherche) [7,7 Md€]
- Les laboratoires d'excellence [1 Md€]
- Les Instituts hospitalo-universitaires [850 M€]
- « Les équipements d'excellence » [1Md €]

## (1) Les Instituts de Recherche Technologique et les Instituts d'Excellence

- « *des plateformes interdisciplinaires rassemblant les compétences de l'industrie et de la recherche publique dans une logique de co-investissement public – privé et de collaboration étroite entre tous les acteurs* » [PLFR 2010]
- Ces instituts visent à **renforcer les écosystèmes constitués par des pôles de compétitivité** en visant une **visibilité internationale**
- A ce titre, les projets **seront labellisés par les pôles** de compétitivité
- Ils devront:
  - viser une position dans le peloton de tête mondial dans leur domaine, avec une finalité industrielle;
  - obtenir un cofinancement privé de l'ordre de 50%;
  - couvrir l'ensemble du processus d'innovation, jusqu'à la démonstration / prototypage industriel;
  - regrouper une masse critique suffisante de moyens et de compétences d'excellence sur un même lieu.
- Les Instituts d'Excellence, entre 5 à 10, seront spécialisés dans l'innovation en matière de **nouvelles technologies de l'énergie**



## (1) Les Instituts de Recherche Technologique et les Instituts d'Excellence

- **Le cahier des charges des appels à projets doit maintenant être détaillé**
  - De premières discussions ont eu lieu dans le cadre du GTI
  - **Vos propositions, vos idées sont attendues!**
  - Plusieurs exemples sur lesquels capitaliser / discuter:
    - En France: *pôle grenoblois, Aerospace Campus, Nano Innov*
    - Dans le monde: *Campus AIST de Tsukuba au Japon ; North One à Singapour ; Seoul Digital Media City ; San Diego*
- **De premières modalités techniques sont d'ores et déjà arrêtées**
  - gestion des fonds par l'ANR
  - dotation a priori consommable dans la limite de 25% de l'enveloppe globale (3 Md€)
  - évaluation des candidatures par un jury international puis sélection par l'Etat
- **Les pôles ont maintenant un rôle essentiel à jouer pour :**
  - participer à la définition des enjeux et du fonctionnement de ces Instituts, initier les projets
  - faire émerger et structurer ces projets, pour intégrer au mieux les enjeux locaux et les besoins réels des entreprises et de l'innovation
- **Les pôles de compétitivité doivent mobiliser dès maintenant leurs acteurs (entreprises, organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur...)**

*Implication des collectivités locales nécessaire mais à préciser*



## (2) Renforcement des projets structurants des pôles de compétitivité

- **2 volets:** « plateformes mutualisées d'innovation » et « projets de R&D »
- **Volet « plateformes mutualisées d'innovation » :**
  - Cahier des charges à élaborer à partir de l'expérience du premier appel à projets « plateformes d'innovation » visant a priori des projets de plus grande ampleur.
  - ⇒ **Vos propositions, vos idées sont attendues!**  
*Extension à d'autres outils de mutualisation?*
  - Sélection des projets par le GTI des pôles de compétitivité
  - Deux outils d'intervention
    - Subventions: 100 M€
    - Prise de participation minoritaire dans la plateforme ou un élément constitutif: 100 M€
  - Fonds géré, pour le compte de l'Etat, par la CDC



## (2) Renforcement des projets structurants des pôles de compétitivité

- **Volet « R&D » :**
  - Projets ayant vocation à **structurer les filières** industrielles et renforcer leurs positions sur les marchés porteurs, d'une taille supérieure à ceux généralement financés par le FUI

Le cahier des charges doit maintenant être précisé.

⇒ **Vos propositions, vos idées sont attendues!**  
*Projets impliquant la filière avec collaboration inter-pôles, briques technologiques génériques...?*

  - Sélection des projets par le GTI des pôles de compétitivité
  - Deux outils d'intervention
    - Subventions: enveloppe de 150 M€
    - Avances remboursables: 150 M€
  - Fonds gérés par OSEO



## Conclusion

- **Les financements de l'emprunt national seront attribués de manière pluriannuelle et les résultats devront être convaincants dès la 1<sup>ère</sup> phase, voire avant.**
  - Un Commissaire général (René RICOL) est chargé de la coordination des travaux interministériels, sous l'autorité du Premier ministre
    - validation des cahiers des charges et des conventions avec les organismes gestionnaires
    - préparation de la position de l'Etat sur les décisions d'investissement
    - évaluation ex ante (notamment) des impacts socio économiques
    - bilan annuel d'exécution

*Le Commissaire général sera doté d'une équipe, avec notamment un responsable par grand volet de l'emprunt national*
  - Un Comité de surveillance des investissements financés par l'emprunt national est également institué
  - Dans un contexte budgétaire très contraint, l'obtention de résultats convaincants sera d'autant plus nécessaire
- **La mobilisation des pôles est importante dès aujourd'hui!**
  - Pour participer aux travaux de concertation qui vont être lancés dans les prochains jours
  - Pour susciter dès à présent des partenariats pour des projets susceptibles d'être portés dans le cadre de l'emprunt national

**N'hésitez pas à remonter vos réactions, idées, propositions!**